



Aux brancardiers et brancardières

A lire auparavant

- 1-Consignes nouvel hospitalier (éventuellement)
- 2-Consignes générales hospitaliers

Votre mission

Vous avez accepté...

Vous avez accepté d'être brancardier ou brancardière.
Soyez-en remercié(e) !

Le service de brancardier

Le service qui vous est demandé consiste à aider les personnes malades dans leurs déplacements de leur lieu de vie ou de la gare de départ pour les installer dans le train, puis à l'arrivée dans leurs chambres, sur les lieux de cérémonies, aux piscines ou encore pour les sorties en ville.

Votre fonction sera également de transporter le matériel de l'Hospitalité, les bagages des personnes malades et de l'hospitalité dans les gares, dans les différents hôtels et à l'Accueil hospitalier de Lourdes.

Vous exercerez votre service dans un esprit de responsabilité et en respectant à tout moment les règles de sécurité (sections suivantes).

Le matériel

Pour assurer votre mission, vous disposez de matériel :

- fauteuils mécaniques,
- tringlots (chariots pour transporter des brancards),
- voitures bleues réservées au roulage en extérieur,
- chaises bleues pour déplacer des personnes à l'intérieur des accueils.

Ces matériels sont exclusivement réservés au déplacement des personnes malades ou handicapées à l'exclusion de tout autre usage.

Quelques fauteuils mécaniques spécifiques appartiennent à des personnes malades. Ils doivent toujours porter une étiquette, sur le corps comme sur toutes les parties détachables.

Vos responsabilités

Pour les personnes malades

Lorsque vous prenez en charge une personne malade pour l'aider dans ses déplacements, vous devez veiller sur elle à tout instant jusqu'à son retour en chambre.

En équipe

Vous êtes affecté(e) à une équipe de Couleur et vous recevez vos missions de votre responsable d'équipe. Vous ne devez pas quitter votre équipe de votre propre initiative.

Portez toujours bien visible votre foulard et votre badge (et si possible votre bodymarwer) qui permettent de vous reconnaître rapidement et de loin comme membre de l'Hospitalité.

En sécurité

Il vous appartient d'assurer la sécurité des personnes malades que vous prenez en charge :

- en apprenant les gestes qui vous sont enseignés;
- en respectant les consignes de votre responsable de Couleur;
- en respectant les consignes de déplacement dans le Sanctuaire et plus particulièrement en ville;
- en n'emmenant jamais une personne malade pouvant marcher sans un fauteuil mécanique ou une voiture bleue pour le cas où elle serait fatiguée;
- en sollicitant toujours de l'aide en cas de difficulté;
- en respectant les consignes du Sanctuaire.

Un manquement à ces règles et ses conséquences engagent la responsabilité de l'Hospitalité.

En lien avec votre responsable

Echangez vos numéros de téléphone mobile avec votre responsable brancardier pour pouvoir le joindre et être joignable à tout moment de la journée.

Prévenez-le (ou -la) sans délai de tout retard, imprévu, empêchement ou difficulté.

Ne vous fiez qu'à votre responsable pour les changements de consignes ou d'horaires par rapport au programme.

Prenez note des consignes qui sont données lors des rassemblements pour lui éviter de devoir les répéter.

En bonne santé

Vous ne pouvez effectuer votre mission que si votre santé le permet. Ne surestimez jamais vos forces, vous mettriez les personnes malades en danger !

Si vous êtes fatigué(e) ou souffrant(e), prévenez immédiatement votre responsable et isolez-vous en attendant l'avis d'un médecin.

Emportez les médicaments dont vous pourriez avoir besoin; l'Hospitalité ne pourra pas vous les fournir.

Hygiène et sécurité

Hygiène corporelle et des mains

Vous devez effectuer votre service avec une tenue vestimentaire propre.

Lavez-vous fréquemment les mains au cours de votre service. N'intervenez auprès des personnes malades qu'avec des mains propres.

Ayez avec vous un flacon de gel hydroalcoolique pour vous désinfecter rapidement les mains.

Manœuvres en sécurité

Ne surestimez pas vos forces et demandez toujours des conseils et de l'aide si vous devez effectuer une manœuvre délicate ou risquée. Vous risqueriez de mettre une personne malade (et vous-même) en danger.

Donner à boire ou à manger

Certaines personnes malades ont des troubles de la déglutition ou des régimes spéciaux qu'il faut impérativement respecter. Elles sont signalées par une **pastille de couleur** sur leur badge. Vous ne devez leur donner **aucun aliment et aucune boisson** sans l'accord d'un médecin ou d'une infirmière.

Cette consigne est particulièrement importante lorsqu'en raison d'une forte chaleur de l'eau est distribuée aux personnes lors des célébrations.

Surveillance spéciale des personnes malades

Certaines personnes malades font l'objet d'une surveillance particulière sur demande des médecins. Leur véhicule est alors équipé d'un fanion permettant de les repérer facilement dans les rassemblements. Elles doivent être regroupées lors du placement pour faciliter la surveillance.

Sécurité dans le Sanctuaire

La sécurité est assurée 24h/24 par le "Service Sécurité - Prévention Incendie" du Sanctuaire. Vous devez respecter ses consignes à tout moment, en extérieur comme à l'intérieur des Accueils et sur les lieux de cérémonie. Si vous observez une situation d'urgence dans le sanctuaire, prévenez-le immédiatement au 05 62 42 80 60.

Un(e) responsable "Sécurité" est désigné(e) à chaque étage et assure le lien entre l'Hospitalité et le sanctuaire. Son nom et son numéro de téléphone sont dans le livret de l'Hospitalité.

Sécurité dans l'accueil

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de tous les locaux du Sanctuaire. Un malade désirant fumer doit être accompagné par un hospitalier en extérieur.

Les couloirs des Accueils ne doivent pas être encombrés de matériel (tringlot ou autre) qui entraverait la circulation ou les dispositifs de sécurité.

Dans les chambres, aucun objet ne doit empêcher la fermeture des portes et des fenêtres.

Le voyage aller-retour

Le détail de ces activités et le rôle de chacun sont précisés par chaque responsable de Couleur lors de la Journée de lancement du pèlerinage puis au jour le jour. Le déroulé général des activités liées au voyage est résumé ci-dessous.

Accompagnement pendant le voyage aller

Votre activité commence dès la gare de départ ou le bus de transport des personnes malades entre le lieu de vie et la gare :

- Accueillir et faire monter les personnes malades dans les bus au départ de leur lieu de vie ;
- Accueillir les personnes malades à la gare :
 - Passer d'abord au point d'enregistrement pour leur remettre leur badge ;
 - Les conduire à pied ou sur une chaise bleue avec leurs bagages jusqu'à la porte de la voiture du train (appelée "ambulance") ;
- Les aider à monter et à s'installer dans le train ;
- Au moment des repas, distribuer les repas et les goûters aux personnes malades et aux hospitaliers, puis débarrasser.

Les étiquettes

Appliquez-vous à lire les badges et les étiquettes. Ils indiquent l'emplacement de chaque personne dans le train. La mauvaise orientation d'une personne malade ou de ses bagages fait perdre un temps précieux et est source d'inquiétude.

Arrivée en gare de Lourdes

À Lourdes, les hospitaliers de Lourdes aident au transport des personnes malades entre le train et les bus qui les acheminent à l'Accueil.

Une partie des brancardiers accueillent les personnes malades à leur arrivée dans l'Accueil et les conduisent à leur chambre.

D'autres brancardiers portent les bagages des personnes malades et le matériel aux camions qui les livrent à l'Accueil hospitalier. Une fois livrés, les bagages sont apportés dans les chambres par les brancardiers.

Ces services seront assurés en sens inverse au retour.

Retour à Paris

Au retour en gare de Paris Montparnasse, votre mission durera encore une bonne heure pour aider à la sortie des personnes malades et de leurs bagages, ainsi que pour décharger le matériel.

Pendant le pèlerinage

Le comportement face à la personne malade

La personne malade est à manipuler avec précaution ! Dans l'action, n'oublions jamais quelques principes simples :

- Dire bonjour, dire qui l'on est et sa fonction de brancardier ;
 - Annoncer ce que l'on va faire : déplacement, où, comment, quand, pourquoi ;
 - Demander si la personne peut se lever, faire quelque pas, s'asseoir seule (pour préserver son autonomie) ;
 - Demander quelles sont les zones douloureuses, et les mouvements ou prises à éviter ;
 - Prévenir à chaque fois que vous allez manipuler ou déplacer une personne malade.
-

La santé du brancardier...

Veiller à votre dos : faire travailler ses jambes, cuisses et genoux, en gardant le dos le plus droit possible. En adoptant les gestes enseignés, vous prévenez les accidents et préservez votre santé.

Chaque jour...

Chaque matin, vous débuterez votre journée par un temps de prière collectif des Brancardiers et Brancardières, suivi des consignes du jour.

Vous retrouvez ensuite votre équipe à l'étage pour préciser l'emploi du temps et vos missions propres pour la journée.

Les brancardiers conduisent les personnes malades qui le souhaitent depuis leur chambre jusqu'aux lieux des cérémonies ou autres activités, selon le rôle de chaque équipe.

Certaines personnes malades se déplacent en fauteuil mécanique poussé par un brancardier. D'autres peuvent marcher pour descendre jusqu'à l'entrée de l'accueil. D'autres enfin sont véhiculées en intérieur sur des chaises bleues. Dans ces deux derniers cas, les personnes malades sont ensuite installées dans une voiture bleue pour les déplacements en extérieur.

Pendant les cérémonies, vous veillez à ce que les personnes malades qui expriment un besoin particulier soient satisfaites dans les meilleurs délais. (toilettes, couverture, soin médical,...).

Tout brancardier qui a conduit une personne malade à un lieu de cérémonies la surveille pendant la cérémonie et la reconduit jusqu'à sa chambre en fin de cérémonie. Si la personne exprime le souhait de retourner dans sa chambre avant la fin de la cérémonie, le brancardier la reconduit et en avertit l'hospitalier d'étage assurant la permanence.

Brancardier dans les chambres et dans les restaurants

Certains brancardiers aident ponctuellement les hospitaliers du service en chambre pour le lever et le coucher des personnes malades, pour aider à les soulever et à les déplacer dans la chambre. Ils ne participent pas aux toilettes.

Les brancardiers accompagnent aussi par roulement les personnes malades qui ont besoin d'aide dans leurs déplacements entre leur chambre et les salles de restauration.

D'autres services seront effectués par roulement, à la demande du responsable de Couleur.

Déplacements en dehors du Sanctuaire

Autorisation obligatoire

Le programme du pèlerinage prévoit une sortie en ville (courses,...). Toute autre sortie en ville doit être autorisée par le Médecin responsable ou le Président de l'Hospitalité.

Chaque personne malade doit impérativement être accompagnée par deux hospitaliers (dont un brancardier) pour assurer la sécurité.

Prise en charge par une personne extérieure

Si une personne extérieure au pèlerinage souhaite sortir en ville avec une personne malade qu'elle connaît, il est impératif d'obtenir préalablement l'autorisation du Médecin responsable ou du Président de l'Hospitalité. La personne accompagnante doit de surcroît signer une décharge de responsabilité.
